



Le budget de 2009 et l'enseignement postsecondaire

Le budget

- 2 milliards de dollars pour appuyer les projets d'entretien et de réparation qui avaient été reportés dans les établissements postsecondaires, la moitié du financement devant être fourni par l'établissement grâce à des sources privées
- 150 millions de dollars pour accroître le financement de la Fondation canadienne pour l'innovation, afin de fournir des investissements pour les installations et le matériel destinés à la recherche dans les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche et d'autres établissements de recherche sans but lucratif
- 600 millions de dollars pour les activités futures de la Fondation canadienne pour l'innovation
- 50 millions de dollars pour l'Institut de l'informatique quantique, un institut de recherche de l'Université de Waterloo, pour soutenir la construction et la mise sur pied d'une nouvelle installation pour les sciences et la technologie
- 87,5 millions de dollars de plus sur trois ans pour élargir temporairement le Programme des bourses d'études supérieures du Canada
- Réduction de 87,2 millions de dollars sur 3 ans des budgets de base des trois conseils subventionnaires fédéraux
- 3,5 millions de dollars de plus sur deux ans afin d'offrir 600 stages d'études supérieures additionnels dans le cadre du Programme de stages en recherche-développement industrielle

Effets concrets

L'allocation de fonds pour l'entretien différé aux universités et collèges canadiens est certes très nécessaire, mais la mesure est loin de répondre aux besoins actuels, d'autant plus que les établissements doivent obtenir des fonds appariés de partenaires privés. Un sondage national mené par l'Association canadienne du personnel administratif universitaire il y a 10 ans estimait que le coût de l'entretien différé, à l'époque, s'élevait à 3,6 milliards de dollars. Des données mises à jour révéleraient que l'entretien différé a maintenant atteint des proportions de crise.

Le reste de l'argent prévu dans le budget est un financement qui cible des installations très précises en recherche sur les sciences et la technologie ou une petite portion d'étudiants des 2^e et 3^e cycles. Aucune hausse n'est accordée au financement de base des universités et collèges, ni à l'aide financière

destinée aux étudiants du 1^{er} cycle ou à la recherche de base. On estime que les transferts fédéraux destinés à l'enseignement postsecondaire doivent être accrus de 1,2 milliard de dollars, en plus des transferts aux provinces pour 2008-2009 de 3,2 milliards de dollars, pour revenir au niveau de financement de 1992-1993.

De meilleurs choix

Le gouvernement canadien doit investir dans l'enseignement postsecondaire en accordant un financement dédié s'il veut relever les défis

économiques d'aujourd'hui et de demain. La création d'un transfert à l'enseignement postsecondaire en vertu d'une loi fédérale spécifique permettrait, contrairement à l'actuel système de transfert général d'argent aux provinces, de réserver des montants aux collèges et aux universités assortis de normes de reddition de comptes et de transparence. Une loi spécifique permettrait aussi d'instaurer des principes régissant l'enseignement postsecondaire afin d'assurer les normes de qualité élevées et l'abordabilité pour les étudiants et leurs familles.

as/sep491

Le 29 janvier 2009